

IDENTIFICATION DU POSTE

Site: CHM 134 route d'Espagne 31 100 Toulouse
Centre de responsabilité : CHM
Poste Agirh (n° poste budgétaire) :

**REPERTOIRE DES METIERS DE LA FONCTION
PUBLIQUE HOSPITALIERE (RMFPH)**

Famille : Soins et activités para- médicales
Sous-famille : Soins infirmiers
Libellé métier : IPA
Code métier : 05C10

CONTENU DU POSTE

Mission :

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés de 2018 et 2019), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients présentant des troubles psychiatriques, dont le suivi lui est confié par un (des) médecin(s) psychiatre(s).

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin psychiatre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins en intra hospitalier, les soins en extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par les ou les psychiatre(s) et le ou les infirmier(s) exerçant en pratique avancée dans le domaine de la psychiatrie et santé mentale.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Réaliser les entretiens, anamnèse et examen clinique du patient incluant le repérage des difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux ;
- Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique ;
- Interpréter les données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique permettant d'évaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle ;
- Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques ;
- Interpréter les examens paracliniques Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses ;
- Identifier les effets secondaires des traitements médicamenteux ;
- Repérer les situations d'urgence et apprécier la nécessité de concertation pluri professionnelle pour évaluer la situation ;
- Organiser l'orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation en évaluant la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle ;
- Formuler les conclusions cliniques, de diagnostic infirmier et mobiliser les outils d'observation clinique ainsi que les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution ;
- Elaborer un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical.

Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

- Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription des thymorégulateurs, psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés et de leur adaptation éventuelle, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement ;
- Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Prescrire et renouveler les examens pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations ainsi que les examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation ;
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ ou en situation de handicap psychique (programmes de psychoéducation et remédiation cognitive...) pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient ;
- Evaluer l'indication, l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement ;
- Renseigner les dossiers ou contribuer à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales ;
- Prescrire ou orienter vers un programme d'éducation thérapeutique ;
- Réaliser les actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient.

Actions de prévention et d'éducation thérapeutique

- Elaborer un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre ;
- Concevoir et réaliser les actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive ;
- Organiser et planifier des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes ;
- Concevoir et réaliser des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives ;
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins ;
- Réaliser des actions dans le cadre de projets territoriaux de santé de démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants.

Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient

- Participer à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé ;
- Elaborer, suivre et évaluer les outils de prévention et de gestion des crises et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale ;

- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale ;
- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique ;
- Rendre compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge dans le dossier du patient.

Activités spécifiques IPA en CMP

L'IPA participe à l'organisation des parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés (équipe de soins, acteurs sanitaires, sociales, médico-sociales et éducatifs):

- Elabore et évalue des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches ;
- Coordonne des interventions entre les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins ;
- Conçoit des outils de prévention et de réponse aux situations de crises ;
- Conseille sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de de crise ;
- Conseille sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement ;
- Conseille sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention ;
- Accompagne les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, en respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique ;
- Veille à l'accès ou **au maintien des droits de la personne.**

Activités paracliniques

- Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles ;
- Recherche, analyse et production de données professionnelles et scientifiques ;
- Contribution à la mise en œuvre de projets de recherche paramédicaux dans le cadre des PHRIP ;
- Enseignement, formation ;
- Veille professionnelle.

COMPÉTENCES REQUISES

1. **Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :**
Acquis Maîtrisé : Expert
2. **Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :**
Acquis Maîtrisé : Expert
3. **Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :**
Acquis Maîtrisé : Expert
4. **Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés**
Acquis Maîtrisé : Expert
5. **Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant le leadership clinique :**
Acquis Maîtrisé : Expert
6. **Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques :**
Acquis Maîtrisé : Expert

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE

En relation hiérarchique avec :

- Le directeur d'établissement
- Le directeur des soins

Sous l'autorité directe du :

- Cadre de santé supérieur collaborateur du pôle
- Cadre de santé

LIAISONS FONCTIONNELLES

Internes au CHM : Médecins du pôle

- Ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et du pôle
- Services administratifs pour la gestion des patients

Externes au CHM :

- Partenaires des réseaux

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE



Horaires et organisation de travail

- Temps de travail : 100%
- Journées de 7h30 du lundi au vendredi
- Travail le week-end exceptionnel (exemple : accompagnement pour une libération d'incarcération le samedi matin).
- Prévisionnel des absences (congrés, formations...) prenant en compte une présence minimale par jour
- Les déplacements dans le cadre de l'activité de l'IPA seront réalisés avec les véhicules dédiés mis à disposition par le CHGM. Lorsque cela est réalisable, l'utilisation des transports en commun est à privilégier. Tous les déplacements seront consignés dans un registre spécifique.



Connaissances et qualifications requises

- Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, délivré par une université accréditée ;
- Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- Etre enregistré auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle ;
- Expérience en éducation thérapeutique du patient (appréciée) ;
- Expérience professionnelle infirmière demandée en psychiatrie de secteur et/ou en psychiatrie en milieu pénitentiaire
- Connaissances maîtrisées des pathologies psychiatriques et des problématiques addictives permettant l'évaluation d'une situation aigüe
- Connaissance des textes règlementaires professionnels
- Connaissance des outils informatiques (de base et logiciel métiers)
- Permis de conduire



Connaissances spécifiques et expérience conseillée

- Respect des règles de sécurité et ergonomiques
- Conduite d'entretien
- Ecriture professionnelle
- Animation ateliers de médiation
- Législation relative à la psychiatrie (la sectorisation et son réseau, les modes d'hospitalisation, contention isolement)



Qualités requises

- Capacité de Travail en équipe, d'initiative et de négociation
- Sens relationnel développé

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE CMP

Référence:

Version: 09/02/2024

Date application: 09/02/2024

Elaboré : CSS

Validé : DS

- Capacité d'écoute
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation ;
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel ;
- Aptitude pédagogique ;
- Sens de l'organisation, rigueur, d'autonomie, d'adaptation et d'autocontrôle dans le travail
- Discrétion en situation professionnelle et respect du secret professionnel (éthique et droits des patients)
- Sens des responsabilités
- Disponibilité

Cette fiche de poste est évolutive en fonction des nouvelles orientations, des activités et/ou des organisations de soins, institutionnelles, de service ou de pôle d'activité, après validation dans le cadre des instances institutionnelles. Il est contraint aux règles de fonctionnement en milieu pénitentiaire.